



VILLE DE SAINT-LAZARE
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1014, 1016 ET 1018 (Arts 345 et 362 de la *Loi sur les cités et villes*)

Le 2 mai 2017, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- [1.] Règlement numéro 1014 décrétant un emprunt aux fins du pavage de la rue de la Chevauchée et des rues avoisinantes;
- [2.] Règlement numéro 1016 décrétant un emprunt aux fins du pavage de la rue Ivor-Mc Leod;
- [3.] Règlement numéro 1018 modifiant le règlement 934 aux fins du pavage d'une partie de la rue du Tournesol.

Conformément aux prescriptions législatives, ces règlements :

- [4.] sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter des secteurs concernés à la suite de la tenue de la procédure d'enregistrement le 30 mai 2017;
- [5.] ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 août 2017 pour les règlements numéros 1014 et 1018 et le 9 août pour le règlement numéro 1016.

Les règlements numéros 1014, 1016 et 1018 sont disponibles pour consultation au bureau municipal pendant les heures d'ouverture, lesquelles sont précisées au site Internet de la Ville au <http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/heures>. Des copies des règlements peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais exigibles.

Les règlements numéros 1014, 1016 et 1018 seront disponibles sur le site Internet de la Ville au cours des prochaines semaines, et ce, sans frais :
<http://www.ville.saint-lazare.qc.ca/reglements>

Les règlements numéros 1014, 1016 et 1018 entrent en vigueur à la date de la présente publication dans le journal « Première Édition ».



Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière adjointe, Service du greffe et du contentieux

Nos ☎ : 0230-210 (36 585, 37 314 et 37 316)